



HAL
open science

Le voyage des idées politiques, une exploration européenne

Jean-Claude Barbier

► **To cite this version:**

Jean-Claude Barbier. Le voyage des idées politiques, une exploration européenne. Les Politiques Sociales, 2012, 3-4, pp.53-67. halshs-00759995

HAL Id: halshs-00759995

<https://shs.hal.science/halshs-00759995>

Submitted on 6 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le voyage des idées politiques : une exploration européenne

Jean Claude Barbier jean-claude.barbier@univ-paris1.fr

Directeur de recherche (émérite) CNRS

CES Centre d'économie de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Résumé

La « flexicurité » est originellement un discours politique né aux Pays-Bas pour accompagner des réformes sociales. Soutenue par un consensus remarquable d'acteurs danois – gouvernement et partenaires sociaux – la notion devient en 2005 un slogan de la Commission européenne, au moment même où cette dernière est en manque total d'initiative. Le mot très vite populaire intéresse beaucoup les économistes qui organisent, en appui des gouvernements et de l'Union européenne des exercices de benchmarking entre États membres. Dans le même temps, quelques travaux sociologiques montrent qu'il est vain de vouloir faire de la flexicurité un concept sociologique, même en le référant à la notion de rapport salarial de l'école régulationniste. À partir de 2008, un nouveau cycle politique est en cours à la Commission européenne, la flexicurité est enterrée politiquement, même si elle continue de faire des apparitions dans les textes officiels de communications. Dans tous les cas, les réalités sociales et les acteurs qui sont intervenus, indirectement, dans le succès de la flexicurité sont restés dans leur diversité aux plans national et local, là où les vrais compromis et les luttes sociales prennent place.

Il existe de nombreuses façons de contribuer à l'étude de la « flexicurité¹ », en tant qu'objet sociologique. Le choix privilégié ici sera de concentrer l'analyse sur les espaces sociaux dans lesquels les valeurs, normes et images qui sont au fondement des politiques publiques se construisent et se diffusent. Cela suppose de repérer comment des contenus identifiables circulent. Ces espaces sont de plusieurs ordres. Ils se situent à différents « niveaux » ou « échelles » : national et infranational, « européen »², mondial, etc. Leur fonctionnement met en jeu une diversité de langues, ce qui est souvent oublié par ceux et celles qui ont fini par croire que la *lingua franca* contemporaine constitue l'alpha et l'oméga de la communication des idées, s'enfermant ainsi (souvent sans même en être conscients) dans la minuscule couche des politiciens internationaux qui parlent l'un des anglais internationaux. Dans un premier temps, nous rappellerons ce qu'il faut entendre par flexicurité et quelle est la nature de cet objet sociologique. Dans un second temps, sur la base de l'analyse des espaces de la circulation des valeurs, images et normes, nous essayerons de retracer quelques-uns des voyages européens de la flexicurité (l'enquête présentée ici concerne essentiellement le « niveau européen » et la comparaison entre la France et le Danemark). Le repérage de ces voyages débouche en conclusion sur le destin de l'objet politique flexicurité, qu'il convient de contraster fermement avec la réalité, nationale, infra-nationale, de branche, d'entreprise, et secondairement « européen », des pratiques dont la notion de flexicurité a prétendu, un temps, rendre compte.

1. La flexicurité, objet sociologique

L'analyse conceptuelle a été largement faite par la littérature existante, ce qui n'empêche ni les ambiguïtés, ni les controverses, ni les écarts immenses entre les disciplines. La notion – qui n'est pas un concept³ - naît pour une utilisation politique précise, située aux Pays-Bas, puis reprise assez vite au Danemark. Dans un deuxième temps –d'ailleurs presque simultané – des universitaires s'emparent de la notion pour lui donner un contenu analytique. Ils sont engagés avec les acteurs. Avec le recul de plus d'une dizaine d'années (1999-2012) l'on peut aujourd'hui compléter un travail de réflexion sur les essais de conceptualisation qui ont eu lieu, entre 2002 et 2007, pour l'essentiel, et cela, de façon bien différente selon les disciplines des sciences sociales, économie, science politique et sociologie.

Cette histoire a été contée maintes fois (Wilthagen, 2002 ; Madsen, 2006 ; Barbier, 2007b), et l'on n'en retiendra ici que l'essentiel : le mot (anglais international) de *flexicurity* a été inventé aux Pays-Bas par un sociologue néerlandais (Hans Adriaansen)⁴. L'invention est parfaitement datée, en 1995 (Wilthagen, 1998, p. 13). Le projet politique néerlandais, porté par les acteurs sociaux de ce pays tenait dans une réforme négociée du fonctionnement du marché du travail visant à le flexibiliser tout en améliorant la protection sociale des contrats de travail, sur une base d'un accès proportionnel. Dans le cas du Danemark, l'usage du terme est moins clairement repéré (Barbier *et al.*, 2009, p. 11-13). C'est un rapport ministériel de 1999 qui introduit le raisonnement selon lequel le marché du travail danois fonctionne comme un triangle d'or (*gyldne trekant*). Ce n'est que dans un second temps, dans les premières années 2000 que le mot *flexicurity* est adopté par les acteurs sociaux. Le projet politique est ici bien différent. Le mot *flexicurity* sert alors doublement. D'une part, il constitue un résumé cognitif et normatif adopté de façon consensuelle et conflictuelle à la fois (Jørgensen, 2002) par les partenaires sociaux et les partis politiques, censé résumer ce qui fait la performance, du système d'emploi et de protection sociale danois. D'autre part, le mot acquiert, à la faveur de l'intérêt de la Commission européenne, une valeur supplémentaire en tant qu'il devient un étendard de la promotion du Danemark et de son « modèle » au sein de l'Union européenne (Barbier *et al.*, 2009). Il s'agit donc d'un double emploi, à usage interne et externe.

Observons le rôle de deux universitaires typiques : d'un côté, Ton Wilthagen, professeur de sociologie à l'université de Tilburg qui est le premier à donner une définition à la notion ; de l'autre Per Kongshøj Madsen professeur d'économie et de science politique à l'université de Copenhague, puis d'Aalborg. Le premier théorise la flexicurité comme une « stratégie » (1998) qui pourrait servir d'instrument pour mettre en place des « marchés transitionnels » ; puis comme un « *nexus* » (un rapport social qu'il compare au rapport salarial, 2002, p.3); il conçoit ensuite une « matrice » (2004) de la flexicurité, qui met en regard plusieurs formes de sécurité et de flexibilité et étudie leur combinaison. En 2007-2008, il devient expert auprès de la Commission européenne sur les questions de flexicurité, et rapporteur d'un groupe d'experts qui rend son rapport final en juin 2007. De son côté, P. K. Madsen est parti du schéma du « triangle d'or » danois, qui était décrit comme un système vertueux dans le rapport du ministère du travail de 1999. Ce n'est que dans un deuxième temps, à partir de 2003 qu'il se mit à parler de *flexicurity*. À ce moment, il établit une liste de traits qui, selon lui, définissent la flexicurité (2003, p. 4-5) : un marché du travail flexible avec un haut niveau de flexibilité externe associé à un niveau peu élevé de « protection de l'emploi » ; un système généreux d'indemnisation du chômage ; et des politiques actives de l'emploi favorisant la formation et

l'entretien des qualifications. Au fur et à mesure de sa réflexion motivée par la présentation des institutions danoises à l'étranger, Madsen ajouta d'autres traits explicatifs du « modèle danois » (Madsen 2006: 349-352) qui était désormais décrit en termes de flexicurité. Comme d'autres collègues danois, il s'apercevait que le « triangle » ne suffisait pas à expliquer la situation spécifique danoise et qu'il fallait remonter dans l'histoire de l'installation des compromis sociaux dans le pays.

Au total, aussi bien aux Pays-Bas qu'au Danemark, les chercheurs produisirent une théorisation à but opératoire et synthétique, accompagnant leur participation à des séminaires de réflexion et échanges qui visaient à analyser, d'abord, la situation dans leur propre pays. Ensuite, les concepts et notions initiales s'émancipèrent de ces conditions nationales de naissance. Les deux auteurs cités devinrent membres de nombreux forums, et leurs idées furent répercutées d'une manière très rapide et très large au sein d'espaces variés que nous étudions en deuxième partie.

C'est principalement l'économie qui s'est alors saisie de la flexicurité⁵. Les chercheurs issus de plusieurs disciplines et regroupés autour du politologue Günther Schmid, se trouvèrent amenés à se positionner dans le débat grandissant, non sans quelque réticence. Mais le courant dominant de la flexicurité était désormais celui de l'économie qui s'y engouffra, quoi que de manière différente selon les pays (avec en particulier, une réticence venant des économistes des pays d'Europe centrale). À partir de ce moment, et avec l'entrée dans le jeu de la diffusion de l'OCDE, la flexicurité devenait un « mécanisme social », dont les acteurs furent en général oubliés. On postulait que ce mécanisme était vertueux, qui associait, mais on ne disait pas comment, des arrangements sociaux et qui se « traduisait » par une performance positive de tel ou tel pays. La liste des économistes qui ont participé à cette diffusion serait bien trop longue à citer ici (voir par exemple Algan et Cahuc, 2005 ; Gautié, 2006 ; Boyer, 2006). Après son introduction dans le rapport « *Employment Outlook* » de l'OCDE (2004, p. 97), la flexicurité était devenue un objet de *benchmarking*, à l'OCDE et à la Commission européenne (voir par exemple l'exercice organisé pour *Employment in Europe* (2006) cité par Barbier, 2007b, p. 167). Elle était aussi devenue objet éditorial grand public : Lefebvre et Meda (2006) publièrent un essai sur la question du modèle français comparé à celui du Danemark.

Du côté de la sociologie et de la science politique, un petit nombre de contributions s'attachèrent en revanche à poser la question de ces acteurs, et surtout à spécifier le mécanisme, dont celles de Schmid (2006 ; 2009). De notre côté, nous séparions la flexicurité comme discours politique, et la flexicurité comme concept des sciences sociales (Barbier, 2007b). Dans le deuxième cas, la flexicurité pouvait être soit un « état de la société » soit une stratégie politique, donc un programme d'action visant à concilier des objectifs ordinairement contradictoires : la question clé était alors le repérage des acteurs sociaux qui portent et défendent ces objectifs. Nous tirions la conclusion que, à des degrés divers, sans l'avoir ni l'un ni l'autre recherchée en tant que stratégie explicitement construite, les acteurs danois et néerlandais (partis politiques, syndicats, organisations d'employeurs) étaient parvenus à légitimer un système original de gestion du marché du travail (et d'une partie de la protection sociale) dans leurs pays respectifs. Il existait alors, à l'époque où nous l'observions, un consensus social, surtout au Danemark, associant les acteurs nommés ci-dessus, et les salariés, pour considérer que les niveaux de flexibilité du travail (pour les employeurs, pour les salariés) et de protection sociale (donc de sécurité pour les salariés) étaient légitimes et acceptables. Cette légitimité était vérifiable sociologiquement à l'époque, et nous avons enquêté à son propos au Danemark (Barbier, 2007a). Nous ne parvinrent pas, cependant, à généraliser la définition d'un

« concept de flexicurité », correspondant à un état de la société, en essayant d'utiliser un concept dérivé de celui de rapport salarial, emprunté aux régulationnistes (Barbier, 2007b).

2. La flexicurité en voyage dans les forums, une exploration empirique

Souvent, particulièrement en science politique, les chercheurs posent la question de l'*européanisation* des politiques (voire, des sociétés), de leur « convergence » (Palier et Thelen, 2010). Nous avons montré par ailleurs que la diversité résiste beaucoup plus qu'on ne voudrait souvent le dire et que paysage européen n'est pas une grande page homogène et uniforme telle que ces collègues la décrivent. La comparaison (Sartori, 1991) est un art que nous pratiquons sur un mode empirique, et non depuis les hauteurs de la macro histoire (Barbier, 2008 ; 2012). Sur l'exemple de la flexicurité, nous voudrions d'abord revenir plus précisément sur les méthodes nécessaires à l'observation de son voyage dans les différents pays et sur les lieux dans lesquels les concepts politiques internationaux se diffusent.

Sur la question des méthodes, nous n'aurons pas la place ici pour faire autre chose qu'esquisser les caractéristiques de notre travail de recherche, détaillées par ailleurs (Barbier, 2008, p. 105-174 ; 2012). L'européanisation et la convergence ne peuvent jamais être simplement présumées ; il leur faut un repérage systématique. Seule une longue fréquentation critique permet au sociologue de naviguer parmi ces écueils (par l'observation participante, le croisement des entretiens contradictoires, replacés dans la moyenne durée, l'usage d'autant de langues que possible), à condition qu'il maintienne claire la frontière entre ce qui est la politique et ce qui est la recherche. Le chercheur n'est pas du tout dans la même position quand il conseille les acteurs, par exemple, la Commission européenne (cas de Madsen et de Wilthagen) ou quand il procède à une recherche correspondant aux canons de la profession. Cette distinction se manifeste dans les espaces de discussion et dans les méthodes d'établissement des preuves et de la causalité. C'est pourquoi le repérage de forums de nature différente est crucial. B. Jobert en a proposé trois catégories (1998, p. 133-137). Mais il faut aussi séparer, analytiquement, les « espaces nationaux » et le « niveau européen » (sans mésestimer le fait qu'ils sont étroitement en communication par l'intermédiaire de certains de leurs acteurs qui participent aux deux).

Rappelons que pour B. Jobert, la dimension normative et cognitive des politiques est essentielle, à travers la formation d'un « référentiel », c'est-à-dire un ensemble de valeurs, de normes et d'images qui composent le contenu cognitif et normatif d'une politique ou d'un ensemble de politiques (il existe des référentiels variés pour la flexicurité). Les acteurs concourent à cette formation dans de multiples forums qui ne sont pas homogènes quant à leur fonctionnement. Ces forums sont très diversifiés et aucun sociologue seul ne peut les observer de façon exhaustive. Pour un domaine donné, ici, le fonctionnement combiné de la protection sociale et du marché du travail, il existe des « forums de communautés de politique publique », des « forums scientifiques » et des « forums de la communication politique ». Au plan national, ils ont tendance à se chevaucher de plus en plus (c'est ce que j'ai appelé le « mélange des genres », Barbier, 2008b) mais, au « niveau européen » la confusion est souvent encore plus de mise.

Nous nous concentrons, faute de place, surtout sur ce dernier niveau. La tâche du sociologue qui cherche à comprendre le voyage des « idées » est en premier lieu de se protéger de l'*eurospeak*, et de maintenir le contact avec un grand nombre de langues nationales, directement ou indirectement.

D'abord, il est confronté à un « forum de la communication politique » animé par les Commissaires - en tant qu'hommes et femmes politiques – et par les services de communication de la Commission. C'est ainsi que ces derniers organisent leur propre manipulation de l'information pour faire approuver les orientations de la Commission, ou pour faire croire que ses propositions sont largement soutenues dans le grand public. Nous disposons d'un bon exemple du fonctionnement empirique de ce forum à propos de la flexicurité, avec l'usage d'Eurobaromètre comme moyen de propagande. La Commission européenne, dont les ambitions « sociales » ont été sérieusement limitées depuis 2005, avec la formation des Commissions présidées par J.M.D. Barroso (Barbier, 2011) cherchait, en utilisant la flexicurité, à apparaître « dans le jeu » et à envoyer un « message social » au grand public. Elle a organisé la présentation des résultats de l'enquête de façon à laisser penser que « les Européens » étaient en faveur de la flexicurité. Comme les gens interrogés, pas moins que les enquêteurs d'Eurobaromètre, ignoraient ce qu'était la flexicurité, Eurobaromètre leur a demandé d'approuver ou de désapprouver cinq assertions⁶ tout à fait générales. Les auteurs de l'analyse ont réussi le coup de force communicationnel de considérer que, comme les réponses approuvaient majoritairement les assertions (entre 72 et 88%), cela signifiait qu'une « large majorité des citoyens sont d'accord indirectement avec la flexicurité ».

En second lieu, le chercheur qui travaille sur les politiques européennes de coordination des politiques sociales nationales est directement engagé dans les « forums scientifiques de niveau européen ». Les éléments présentés dans la section précédente ont décrit ce qui s'est passé dans ces forums, à partir de 2005, à propos de la flexicurité, pendant que les forums nationaux correspondants s'y ajustaient plus ou moins (cas du Danemark et de la France, voir Barbier *et al.*, 2009). On peut dire que l'idée (ou les idées) de flexicurité sont devenues à la mode et que le forum scientifique européen les a fait circuler à grande vitesse, à partir de 2005-2006, puis qu'il les a progressivement abandonnées à partir de la fin 2008. Au moment où la mode a bien « pris », la problématique du « mécanisme » vertueux a dominé, et la question de savoir quels en étaient les acteurs pertinents – notamment les partenaires sociaux – passa résolument au second plan, comme l'a particulièrement souligné A. van den Berg (2009). Comme on peut se l'imaginer, et comme notre enquête l'a confirmé, le forum scientifique européen ne fut nullement unanime⁷, et lui-même pas du tout homogène, mais le terme de flexicurité lui devint un repère commun pour une période donnée. C'est la manière dont il circula, comme un slogan et un mécanisme, promu activement sur l'agenda des forums scientifiques par la commande expresse de la Commission européenne, fortement soutenue par l'intervention des acteurs danois (Barbier *et al.*, 2009).

Cependant, au niveau européen, il est extrêmement difficile de faire le départ entre les forums scientifiques et les « forums de communautés de politique publique » (les réseaux d'acteurs qui donnent le ton en matière de construction de référentiels des politiques européennes). Par exemple, les ministres étaient invités à Bruxelles pour prendre la parole dans un colloque organisé par la Commission (qualifié de « stakeholder conference », 20 avril 2007), qui mettait à la même table T. Wilthagen, dont on a parlé, et l'ancien ministre allemand du travail, F. Müntefering, lequel disait d'ailleurs pis que pendre de la flexicurité. [« *es ist ein unechtes Wort* » (c'est un mot déshonnête) déclara-t-il, car il laisse entrevoir une solution facile alors qu'il n'en existe pas (« *leichte Lösung die es aber nicht gibt* »)]. Dans ce genre de forums de communautés de politiques publiques, les chercheurs interviennent sur un mode de conseil, de façon normative.

Au niveau européen, les acteurs syndicaux, eux aussi, interviennent aussi bien dans le forum scientifique que le forum de communauté de politique. Certains acteurs sont même positionnés institutionnellement pour servir de pont entre les deux ; c'est le cas de l'institut d'études de la Confédération européenne des syndicats (CES). Ainsi, M. Jepsen et M. Keune, chercheurs et membres de cet institut (ETUI) publièrent-ils en 2000 une vigoureuse critique. Dans le même temps, une interview menée avec une responsable de la CES⁸ tempérait un tel point de vue critique : selon elle, la flexicurité, au niveau européen, avait été utile aux syndicats pour en quelque sorte « cadrer » les thèmes vis-à-vis de leurs adversaires (Business Europe). Contrairement à ce qui a souvent été noté (Dayan, 2007, p. 1), le document publié fin 2007 par les partenaires sociaux européens n'était nullement une approbation de la flexicurité, mais un constat économique fondé sur des indicateurs statistiques, suivi, en annexe d'une seule page relativement « neutre » traitant de la flexicurité.

Ces forums qu'on pourrait dire « hybrides », à la jonction entre science sociale et politique, peuvent être aussi illustrés par les initiatives prises par les partis du parlement européen. Ainsi, l'auteur de ces lignes fut-il invité, le 20 septembre 2007, aux côtés de J. Monks⁹ (ancien dirigeant de la CES) et d'autres collègues universitaires, à présenter une communication sur la précarité de l'emploi. Le thème choisi par le parti socialiste européen était « Flexicurité ou flexexploitation ». Ce recouvrement très marqué des forums scientifiques et de communautés de politique au niveau européen peut être enfin illustré par un dernier exemple empirique. Au moment où la Commission européenne était à son soutien maximal de la problématique de la flexicurité, vers la fin du mandat du Commissaire européen Špidla, le Comité de l'emploi (placé auprès du Conseil des ministres de l'emploi) organisa une réunion de l'un de ses groupes de travail, le 14 juin 2007, pour échanger entre États membres sur l'avancement de la « mise en œuvre » de la flexicurité et l'auteur de ces lignes fut invité à présenter une communication sur le thème « *The social conditions for reforming social protection in the context of 'flexicurity'* ». La technique fut la même que celle que l'auteur a pu observer dans d'innombrables réunions, mises en place depuis le lancement de la Stratégie européenne de l'emploi, par l'ancien directeur A. Larsson (Barbier, 2004). La Commission produit une définition (*a framing*) d'un problème et d'une solution politique pour y remédier, et les pays membres de l'Union, après l'avoir discutée, l'acceptent et se mettent tous en position d'expliquer comment les politiques qu'ils mènent dans leurs pays sont des illustrations de la définition. Les États membres représentés dans cette réunion firent donc, comme à l'accoutumée, un tour de table de leurs récentes réformes de protection sociale et du marché du travail, en les faisant entrer dans le cadre de la flexicurité, sans qu'ils discutent de ce que signifiait ce cadre (à l'exception du délégué allemand). L'auteur de ces lignes prit soin dans sa présentation de rappeler les prises de position politiques contrastées de l'époque à propos de la flexicurité, dont celle de F. Müntefering, déjà citée, et celle de J. Monks, déclarant, lors du congrès de la CES à Séville, en mai 2007, que la flexicurité devenait « un menu à la carte »¹⁰. Parce qu'il en tirait la conclusion que la flexicurité était une « notion controversée », l'auteur de ces lignes fut vertement remis à sa place par le président de séance dans ses conclusions.

Les quelques exemples empiriques présentés ici sont tirés d'une longue enquête fondée sur des entretiens en plusieurs langues avec des centaines d'acteurs, et des observations participantes au sein de plusieurs centaines de réunions. Sociologiquement, ces relevés empiriques représentatifs, contrôlés contrairement avec les relevés de collègues qu'il est impossible de citer ici (voir par exemple, Jepsen & Serrano Pascual, 2005 ; Kröger, 2008 ; Mailand, 2006) permettent de présenter quelques conclusions sur le voyage de la flexicurité dans les forums du niveau européen.

À ce niveau, la flexicurité est un mot codé qui ressemble à une notion attrape-tout, décrivant un mécanisme social décontextualisé de résolution des contradictions majeures du marché du travail et du rapport salarial. Fortement promu par le Commissaire en charge de l'emploi et de la protection sociale, ce mécanisme a donné lieu à une campagne très active, mais éphémère, de communication politique. Le code formulé en jargon de la Commission a joué un rôle, un temps, comme référent de la coordination des politiques. Dans le voyage de la flexicurité, la notion s'est éloignée radicalement de ses significations précises d'origine danoise et néerlandaise. Dans le processus également, les trois types de forums européens que nous avons repérés ont produit, sous la domination du processus politique de ce niveau, un mélange des genres qui a, souvent, mis en cause l'indépendance des chercheurs, transformés en consultants.

Au niveau national, nous renverrons aux autres articles de ce dossier et à notre comparaison Danemark-France (Barbier *et al.*, 2009). Tout se passe comme si, en définitive coexistaient deux « couches » de forums, qui font circuler des notions d'un niveau d'abstraction différent. Le concept internationalisé, circulant en jargon anglais, trouve des liens et connexions différenciés selon les pays. Les acteurs nationaux et infranationaux s'en saisissent à des degrés divers, mais, dès qu'on observe les forums autres que ceux du niveau européen, les contradictions, négociations et batailles sont âpres, car il ne s'agit plus, à ce « niveau », de discours, mais de mettre un contenu concret, en termes de droit du travail, de conditions de travail, de justice sociale, toutes catégories qui sont bien loin de l'abstraction du jargon de la Commission. Par exemple, à la différence du Danemark, en France, un accord interprofessionnel est signé en janvier 2008, que le ministère du travail cherche à présenter comme un exemple de « flexicurité », mais cette opération de communication n'empêchera nullement que les contradictions et les négociations françaises laissent éclater l'impossibilité « d'imiter le Danemark » (voir l'article de D. Méda dans ce numéro). Il n'a ainsi jamais été plus vraisemblable d'imiter le Danemark en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni ou en Allemagne et en Pologne, mais dans tous leurs forums, on a parlé de la flexicurité.

3. Conclusion : Le destin de la flexicurité et les pratiques des acteurs sociaux

En 2012, le mot flexicurité reste présent, mais sans conséquence, comme un sédiment historique au sein du programme dit « Europe 2020¹¹ ». « L'enterrement », si l'on peut dire, de la flexicurité a été organisé par la publication discrète d'un rapport de « mission sur la flexicurité » par la Commission européenne, en décembre 2008, sous l'égide du ministre français du travail Larcher et du Commissaire Špidla¹². La « couche » déterritorialisée des forums du niveau européen était désormais amenée à traiter d'autres sujets, à la faveur de la crise et de l'engagement d'un nouveau cycle politique. Pendant ce temps, les questions concrètes, celles qui mettent en jeu la justice sociale, les négociations et les contradictions entre les syndicats et les employeurs, entre les partis de droite et les partis de gauche, étaient traitées au niveau national, mais de moins en moins en faisant référence à la notion de flexicurité. Au Danemark, cependant, le gouvernement de la coalition social-démocrate s'en réclame toujours, comme le faisait aussi son prédécesseur, et cela, malgré les oppositions idéologiques. Comme le montre le site du ministère de l'emploi¹³, la flexicurité, qui a disparu ailleurs, comme slogan politique, reste un trait distinctif du « modèle danois » (article de H. Jørgensen dans ce numéro.)

¹ La langue française hésite encore entre flexisécurité et flexicurité (cf. Barbier *et al.*, 2009).

² Dans la langue française, « le niveau européen », ou anglaise « the European level », qu'on trouve aussi sous la forme « échelon européen /European scale ». Ces expressions sont ambiguës, mais on n'en a pas d'autres.

³ La différence entre notion et concept n'est pas équivalente en français (et dans les langues latines) et en anglais. En français, « notion » s'emploie pour un terme qui n'est pas rigoureusement scientifique (Barbier 2005).

⁴ Hans Adriaansens était conseiller de l'homme politique socialiste Ad Melkert.

⁵ Le groupe de travail mis en place par la Commission européenne dont le rapporteur fut T. Wilthagen, comprenait deux professeurs d'économie, P. Cahuc et T. Boeri.

⁶ «La formation professionnelle accroît les chances de trouver des emplois» ; « les emplois à vie avec un seul employeur sont une chose du passé»; «pouvoir changer facilement d'emploi aide utilement les gens à trouver des emplois»; «les contrats de travail devraient être plus flexibles pour faciliter la création d'emplois» et, enfin, «les gens partent en retraite trop tôt » (Eurobaromètre, Octobre 2006, n° 65.3, question 18).

⁷ Par exemple, l'économiste M.-J Radło, de Varsovie, présente le 16 octobre 2006 un exposé sur la flexicurité qu'il oppose au « modèle américain » et réfute l'idée qu'il faudrait s'inspirer dans les pays d'Europe centrale du débat promu par la Commission (Warsaw School of Economics, « American or European ? In Search of Economic and Social Model for the EU: Flexicurity consensus and beyond »).

⁸ 4.2.2009, Bruxelles, CES.

⁹ Illustrant bien la question de la bataille des idées dans les forums européens, J. Monks déclara dans la discussion que dans sa jeunesse en tant que syndicaliste, il n'aurait jamais cru que la mode intellectuelle dominante allait aboutir à présenter les syndicats comme des « insiders », des défenseurs de titulaires de rentes, ce qui est la vision courante de l'économie et de la science politique dites *mainstream*.

¹⁰ Le manifeste adopté au congrès appelait, entre autres, à « reprendre le débat sur la flexicurité à ceux qui aspirent à réduire la protection de l'emploi et les prestations en matière de chômage ».

¹¹ De la même manière, un « paquet emploi » publié par la Commission européenne en avril 2012, mentionne rituellement la question de la flexicurité (Communication de la Commission, COM 2012 (173 final) du 18.4.2012.)

¹² Dans sa communication d'adieu, en 2008, le Commissaire ne prononça pas le mot de flexicurité.

¹³ Voir le site en anglais, <http://uk.bm.dk/Themes/The%20Danish%20Labour%20Market/Flexicurity.aspx>, consulté le 16.3.2012 et le site en danois, consulté le même jour <http://www.bm.dk/Beskaeftigelsesomraadet/Arbejdsret/Flexicurity%20og%20EUs%20beskaeftigelsespolitik/Flexicurity%20generelt.aspx>

Références

Algan Y. et Cahuc P., 2005, « Civic attitudes and the design of labour market institutions, which countries can implement the Danish flexicurity model ? », Docweb n° 0517, CEPREMAP, Paris.

Barbier J.-C., 2004, (with a contribution by Sylla N. S.), *La stratégie européenne pour l'emploi: genèse, coordination communautaire et diversité nationale*, rapport pour la DARES (Ministère du travail), janvier.

Barbier J.-C., 2005, « Dealing anew with cross-national comparison: when words matter » in Barbier J.-C. and Letablier M.T., eds, *Politiques sociales/Social Policies: Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales/Epistemological and methodological issues in Cross National Comparison*, Brussels, PIE Pieter Lang, p. 45-68.

Barbier J.-C., 2007a, "Au-delà de la 'flex-sécurité', une cohérence sociétale solidaire au Danemark", in Paugam S., *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, Le lien social, pp. 473-490.

Barbier J.-C., 2007b, « From political strategy to analytical research and back to politics, a sociological approach of 'flexicurity' », in Henning Jørgensen and Per Kongshøj Madsen, eds., *Flexicurity and Beyond, Finding a new agenda for the European Social Model*, Copenhagen, DJØF Publishing, pp.155-188.

Barbier J.-C., 2008a, *La longue marche vers l'Europe sociale*, Paris, PUF, Le lien Social.

Barbier J.-C., 2008b, « La transformation des forums de politique sociale en France depuis les années 1990 », in O. Giraud et P. Warin, dir., *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, p. 217-239.

Barbier J.-C., 2011, « Changes in political discourse from the Lisbon strategy to Europe 2020: tracing the fate of social policy », Brussels, *ETUI Working Paper* 2011.01.

Barbier J.-C., 2012, *The Road to Social Europe, A contemporary approach to political cultures and diversity in Europe*, Abingdon, Routledge.

Barbier J.-C., F. Colomb et P. K. Madsen, 2009, «Flexicurity – an open method of coordination at the national level ?», *CES Working papers, Document de travail du Centre d'économie de la Sorbonne*, 2009-46, Paris, CES.

Boyer R., 2006, *La flexicurité danoise, quels enseignements pour la France?*, Paris : Editions rue d'Ulm (coll. CEPREMAP).

Dayan J.-L., 2007, " 'Flexicurité', vers un nouveau compromis salarial ? », Centre d'analyse stratégique, *Note de veille*, n°82.

Gautié J, 2006, « Flexibilité et/ou sécurité : la France à la recherche d'un modèle », in : *Le modèle social français, Les Cahiers Français*, n° 330.

Jepsen, M. and A. Serrano Pascual (2005) 'The European Social Model: an exercise in deconstruction', *Journal of European Social Policy*, Vol 15 (3), pp. 231–245.

Jobert B., 1998, “ La régulation politique, le point de vue d’un politiste », in J. Commaille et B. Jobert, dir., *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, pp. 119-144.

Jørgensen H., 2002, *Consensus, Cooperation and Conflict, the Policy Making Process in Denmark*, Cheltenham, Edward Elgar.

Keune M. and Jepsen M., 2007, “Not balanced and hardly new: the European Commission’s quest for flexicurity”, *ETUI Working Papers* 2007.01.

Kröger S., 2008, *Soft governance in hard politics. European coordination of anti-poverty policies in France and Germany*, Wiesbaden, VS Verlag

Lefebvre A. & Méda D., 2006, *Faut-il brûler le modèle français?*, Paris, Seuil.

Madsen, P. K., 2003, “Flexibility through labour market policies and institutions in Denmark”, in Auer P. and Cazes S., eds, *Employment stability in an age of flexibility*, Geneva, ILO, pp.59-105.

Madsen P.K., 2006, “How Can It Possibly Fly? The Paradox of a Dynamic Labour Market”, in Campbell J. L., Hall J.A., Pedersen O.K., 2006, eds, *National identities and the varieties of capitalism: the Danish experience*, Montreal and Kingston, Mc Gill-Queen’s University Press, pp.321-355.

Mailand M., 2006, *Coalitions and policy coordination – revision and impact of the European Employment Strategy*. Copenhagen, DJØEF Publishing.

Palier B. & Thelen K., 2010, « Institutionalizing Dualism: Complementarities and Change in France and Germany », *Politics and Society*, 38(1), pp. 119-148.

Sartori G., 1991, « Comparazione e metodo comparato », in G. Sartori e L. Morlino, dir., *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, Il Mulino, pp. 25-45.

Schmid G., 2006, Social Risk Management through Transitional Labour Markets, in: *Socio-Economic Review*, 4 (1), pp. 1–37.

Schmid G., 2009, “Transitional Labour Markets, from theory to policy application. Transitional Labour Markets and Flexicurity: Managing Social Risks over the Lifecourse” Working Paper 2009.75, CES Paris 1. <http://ces.univ-paris1.fr/cesdp/CES-docs.htm>

Van den Berg A., 2009, “Flexicurity: what can we learn from the Scandinavian experience”, *European Journal of Social Security*, Vol. 11, No. 3, September, pp. 245-270.

Wilthagen T., 1998, “Flexicurity: A New Paradigm for Labour Market Policy Reform?”, *WZB Papers* FS I 98-202.

Wilthagen T., 2002, “The Flexibility-Security Nexus: new approaches to regulating employment and labour markets”, *OSA working papers* 2002-18, Tilburg University.

Wilthagen T. and Tros F., 2004, “The concept of ‘flexicurity’: a new approach to regulating employment and labour markets”, *Transfer* 2, pp. 166-186.